



## LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

### Aux représentant-e-s des médias

La Ville fait le point sur ses domaines agricoles et forestiers

## Le patrimoine vert de Neuchâtel a de l'avenir

**La Ville de Neuchâtel possède des espaces verts méconnus. Son service des domaines gère en effet activement 13 domaines agricoles et forestiers à vocation d'exploitation ou de tourisme. Ces fermes, champs, bois et pâturages disséminés dans le canton entre Gorgier et La Chaux-du-Milieu en passant par Chaumont et Corcelles-Cormondrèche, sont porteurs d'intéressantes perspectives d'avenir en matière d'agriculture biologique et de proximité, de promotion du terroir et de sécurité alimentaire.**

Dans un [rapport d'information](#) qui sera présenté au Conseil général le 6 novembre prochain, la Ville de Neuchâtel dresse un inventaire complet de ses domaines agricoles et forestiers, expliquant le contexte historique d'acquisition et de développement de chacun d'entre eux, et livre des pistes pour leur futur. Ce document répond à un postulat (n°163) du groupe PLR de 2011, qui priait le Conseil communal « d'étudier, objet par objet, les différentes perspectives d'avenir possibles pour les domaines agricoles et forestiers dont la Ville est propriétaire ».

Ainsi les domaines de la Ville se suivent mais ne se ressemblent pas dans leur histoire, leur fonction ni dans leur destin. Le domaine de Chaumont, historiquement adossé et lié à Neuchâtel, avait pour vocation de prémunir la ville d'une pénurie de bois, tout comme le domaine des Joux reçu du comte Louis d'Orléans en 1512, ou encore celui de Pierre-Gelée acheté en 1842. Un bois dont la vente assurait par ailleurs à la Ville des revenus confortables. En revanche, le massif forestier de Champ-du-Moulin avait été acheté en 1883 pour garantir à la population un accès en eau de qualité. D'autres enfin comme La Biche – actuellement en vente – et Belmont, étaient dévolus à l'accueil des orphelins.

Vers le milieu du XXe siècle, alors que Neuchâtel croissait à vue d'œil, les domaines de La Rotte, du Bois de l'Halle et de Pré Punel étaient achetés en qualité de domaines de compensation forestière – la loi obligeant la ville à replanter, même ailleurs, des arbres sacrifiés au développement urbain. D'autres enfin ont une vocation agricole, touristique, patrimoniale et enfin environnementale.

## **Un gruyère « Ville de Neuchâtel »**

Alors les domaines de la Ville ont-ils un avenir ? Sans aucun doute, affirme le rapport. Si la Ville peut se défaire de certains d'entre eux comme actuellement La Biche à Chézard-Saint-Martin, du fait d'investissements très importants pour la réfection du bâti, d'autres offrent de belles perspectives. La Ville songe notamment à faire évoluer pas à pas les exploitations en activité vers l'agriculture bio, une démarche qui nécessite un certain temps d'adaptation.

De même, pour valoriser davantage l'agriculture de proximité, la Ville réfléchit à développer un produit du terroir de la Ville de Neuchâtel, par exemple en produisant du gruyère d'alpage de la Grand'Vy, domaine situé à proximité du Creux-du-Van doté d'une buvette et très apprécié des randonneurs et des skieurs de fond. Un projet qui a pour philosophie de valoriser un circuit court de production et qui, de manière plus globale, s'inscrit dans le concept de sécurité alimentaire tel que défini par la FAO.

« La Ville de Neuchâtel croit donc fermement en l'avenir de ses domaines : ce sont des ressources permettant de tisser du lien social entre ville et campagne, mais aussi des outils pour promouvoir une circulation locale des produits de la terre jusqu'aux assiettes tout en garantissant une sécurité environnementale, alimentaire et sanitaire », explique le conseiller communal Olivier Arni, directeur des domaines.

Preuve de ce fort attachement, la Ville vient de finir en septembre la reconstruction de La Rotte, une ferme complètement incendiée en 2011. De même, la Grande-Joux, qui avait malheureusement elle aussi subi un incendie en 2016, est actuellement en plein chantier et sera achevée l'an prochain.

Neuchâtel, le 30 octobre 2017

Direction de l'environnement

### **Renseignements complémentaires :**

Olivier Arni, conseiller communal, directeur de l'urbanisme, de l'économie et de l'environnement,  
032 717 76 02, [olivier.arni@ne.ch](mailto:olivier.arni@ne.ch)

Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières, 032 717 76 91, [nadia.ieronimo@ne.ch](mailto:nadia.ieronimo@ne.ch)